



Fiches d'accompagnement aux projets

Campagne 2023



FICHE D'ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS

Cette fiche a pour objectif d'accompagner les structures dans la rédaction et la structuration de leur dossier, et des projets pouvant y figurer, dans le cadre de la campagne de subvention Projet Sportif Fédéral – Agence nationale du Sport 2023. Elle a pour vocation à servir de guide lors de votre demande de subvention sur la plateforme « Le Compte Asso ». La demande de subvention s'effectue uniquement via cette plateforme.

Afin que le projet soit le plus clair, concis et convaincant possible, assurez-vous de bien formaliser celui-ci. Pour vous aider, vous pouvez répondre aux questions suivantes :

- **Qui ?** Il s'agit de la structure qui met en place l'action, le club, le comité départemental ou le comité régional.
- **Pour qui ?** A quel public s'adresse l'action.
 - Licenciés/non licenciés/les deux
 - Tous public/Féminines/Jeunes/Personnes en situation de handicap/etc.
- **Pourquoi ?** Dans quel but mettez-vous en place ce projet, quel en est la finalité, à court, moyen ou long terme.
- **Quoi, où et quand ?** Quel est le contenu précis du projet, le(s) lieu(x) et la(les) date(s) de sa mise en œuvre. Quelle action va être mise en place, qu'est-ce qu'il va être fait et décidé. Pour vous aider vous pouvez réaliser une description chronologique prévisionnelle du début à la fin de l'action.
- **Comment ?** Comment le projet va être mis en place, quels sont les besoins matériels, humains et les différents services que vous allez mobiliser. Quels sont les moyens de communications utilisés (flyer, salons, réseaux sociaux, etc.).
- **Combien ?** Combien coûte la réalisation de votre projet ? Construisez votre budget, en y incluant tous les types de dépenses des simples frais de missions à l'achat de matériel et toutes les ressources financières mobilisables (participation de la structure, subvention des collectivités, subvention du service jeunesse et sport, partenaire privé, etc.).

SOMMAIRE

Le développement de la pratique.....	4
Les jeunes au sein des clubs.....	4
Le cyclotourisme au féminin	6
L'accueil des personnes en situation de handicap.....	8
L'accueil des nouveaux licenciés.....	10
Développement des espaces de pratique et itinéraires	12
Le programme Savoir Rouler A Vélo	14
Promotion du sport santé.....	16
Le vélo et la santé.....	16
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	18
La sécurité à vélo.....	18
Lutter contre les comportements discriminatoires et violent dans le sport	20
Comportements écoresponsables.....	22

**OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Le développement de la pratique
DISPOSITIF : Les jeunes au sein des clubs**

LES ACTIONS POSSIBLES

	Clubs	CoDep	CoReg
Organisation d'animation et de manifestations spécifiques jeunes			
- Randonnées, rallye-raid, randuro cyclodécouverte, vélocaching, autres... (sur 1 à 3 jours)	x	x	
- Organisation du concours départemental et régional d'éducation routière		x	x
- Critérium départemental et régional du jeune cyclo		x	x
- Séjours spécifiques jeune dans le cadre de SNEJ ou de la SF	x	x	x
Création et structuration d'une « Ecole française de vélo »			
- Equipement technique pédagogique	x		
- Structuration et développement		x	x

LES OBJECTIFS

La partie « objectif » vise à décrire les résultats attendus par la structure en faisant une demande de subvention auprès de la fédération.

Exemple d'objectifs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « les jeunes au sein des clubs » :

- Structurer et promouvoir la pratique du vélo pour les jeunes sur le territoire.
- Faire découvrir différentes pratiques du vélo (route, VTT, Gravel, etc.) aux jeunes.
- Eduquer, mobiliser et motiver des jeunes pour la pratique du vélo afin de les inciter à rejoindre les structures fédérales.
- Renforcer le sentiment d'appartenance au club auprès des jeunes.
- Renforcer l'offre de l'école française de vélo.
- Permettre l'accès des jeunes à l'autonomie complète dans la pratique du cyclotourisme (orientation, gestion des aptitudes physiques, mécanique, connaissance de l'environnement etc.)

Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LA DESCRIPTION

La partie « description » sert à préciser les actions, et ses modalités, mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète.

Exemple de descriptions dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « les jeunes au sein des clubs » :

- Organisation d'un Brevet d'Éducation Routière et un Critérium route et VTT avec des distances progressives à destination des jeunes.
- Fabrication de livrets d'accueil et flyers, achat de matériel pour les jeunes (vélo, casques, matériel pédagogique, etc...), participation aux critériums (éducation routière et SNEJ), mise en place de soirées récompenses et organisation de mini-séjours à destination de nos jeunes licenciés.

- Organisation d'une randonnée sur 3 jours à destination des jeunes du club. Par exemple, chaque jour un parcours différent, entre 60 et 70 kilomètres, sera réalisé avec pour but la découverte du patrimoine naturel, des visites culturelles et la rencontre des habitants. Des animations seront également mises en place en fin d'après-midi et en soirée.
- Organisation des concours d'éducation routière et des critères départementaux ou régionaux (route et VTT). Possibilité d'organiser un séjour dans le cadre de ces activités. Par exemple, organiser un séjour à Gouvieux les 11 et 12 juin dans le cadre du Concours Régional d'Education Routière.
- Acquisition de matériel technique et pédagogique nécessaire à la structuration d l'Ecole Française de Vélo.
- Organisation par le club d'un séjour jeunes dans le cadre de la SF de Pont à Mousson fin juillet 2023.
- Participation des Coreg à un séjour organisé dans le cadre de la SNEJ 2023
- Aide aux Coregs qui organisent un séjour dans le cadre de la SNEJ

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Ecole de sport/Licenciés-Adhérents

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Mineurs/Etudiants

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'indiquer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables.

Exemple d'indicateurs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « les jeunes au sein des clubs » :

- Augmentation du nombre de manifestations spécifiques jeune.
- Augmentation du nombre de jeunes licenciés au sein du club.
- Taux de participation des jeunes licenciés et non licenciés aux manifestations qui leur sont ouvertes.
- Augmentation de l'effectif de l'Ecole Française de Vélo.
- Augmentation du matériel mis à disposition de l'Ecole Française de Vélo ;
- Nombre d'éducateurs formés pour encadrer les jeunes.

Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

**OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Le développement de la pratique
DISPOSITIF : Le cyclotourisme au féminin**

LES ACTIONS POSSIBLES

	Clubs	CoDep	CoReg
Organisation d'animations et de manifestations spécifique aux féminines			
- Organisation d'animations/manifestations (sur 1 à 3 jours)	x	x	x
- Animation spécifique pour les non licenciées	x	x	x
Actions pour féminiser les structures de la fédération			
- Journée de regroupement des référentes féminines		x	x

LES OBJECTIFS

La partie « objectif » vise à décrire les résultats attendus par la structure en faisant une demande de subvention auprès de la fédération.

Exemple d'objectifs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le cyclotourisme au féminin » :

- Promouvoir et faire connaître la pratique du cyclotourisme auprès des féminines non licenciées.
- Organisation de manifestations de cyclotourisme ou de découverte du vélo dédiées aux féminines licenciées et non licenciées
- Développer la pratique cyclo-touristique féminine au sein des clubs, des comités départementaux, et sur l'ensemble de la région.
- Programmer une journée "Référentes des Féminines" concernant les départements de la région.
- Développer l'aisance des féminines du club à vélo.

Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LA DESCRIPTION

La partie « description » sert à préciser les actions, et ses modalités, mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète.

Exemple de description dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le cyclotourisme au féminin » :

- Mise en place d'une nouvelle commission féminine afin de promouvoir le vélo au féminin comme moyen efficace pour améliorer sa santé, comme vecteur de convivialité et de rencontres.
- Mise en place d'actions visant à augmenter le nombre de féminine au sein du club/comité départemental/comité régional. Organiser une journée « Portes Ouvertes Féminines » où sont proposées : des randonnées cyclo-découverte encadrées par des animatrices et éducatrices et le prêt ou l'achat de vélo de route et VAE pour attirer ce nouveau public.
- Organisation d'un regroupement sur 2 jours (*Exemple : 200 kilomètres, à la fin de l'automne, dans le Val-de-Loire*). Regroupement encadré si possible par des féminines expérimentées, il doit permettre principalement à des cyclotouristes débutantes (1ère licence dans l'année) de découvrir la pratique du cyclotourisme, de fidéliser la pratique féminine et d'améliorer la cohésion de groupe.

- Organisation de plusieurs sorties programmées lors du mois d'Octobre pour soutenir la lutte contre le cancer du sein, sensibiliser les femmes sur cette maladie, mais également accompagner celles qui ont été touchées.
- Mise en place d'une communication à destination des féminines via différents canaux : la presse de la ville et de l'agglomération, des affiches apposées chez les commerçants, les gymnases, les écoles et les centres de loisir, la radio et la télévision locale ainsi que les réseaux sociaux et le site internet du club.

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Ecole de sport/Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

Genre : Majoritairement féminin

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'indiquer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables.

Exemple d'indicateurs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le cyclotourisme au féminin » :

- Nombre d'évènements spécifiques féminins organisés, en apprécier l'évolution.
- Nombre d'évènements dédiés aux nouvelles licenciées, en apprécier l'évolution.
- Taux de participation des femmes aux différents évènements en augmentation.
- Progression du nombre de nouvelles licenciées au sein du club/comité départemental/comité régional.

Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

**OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Le développement de la pratique
DISPOSITIF : L'accueil des personnes en situation de handicap**

LES ACTIONS POSSIBLES

	Clubs	CoDep	CoReg
Actions spécifiques pour l'accueil de PSH			
- Animation spécifique ou accueil des PSH sur une manifestation existante	x	x	x
Actions pour intégrer les PSH dans les structures de la fédération			
- Aide à la formation des PSH aux fonctions de dirigeant et d'éducateur fédéral (animateur – initiateur – moniteur)	x		

LES OBJECTIFS

La partie « objectif » vise à décrire les résultats attendus par la structure en faisant une demande de subvention auprès de la fédération.

Exemple d'objectifs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « l'accueil des personnes en situation de handicap » :

- Augmentation du nombre de personnes en situation de handicap licenciés au sein des structures.
- Développer la pratique du cyclotourisme pour les personnes en situation de handicap.
- Partager avec un public valide et encadrer la pratique sportive adaptée aux personnes en situation de handicap.
- Former des animateurs pour accueillir les PSH.
- Former des personnes en situation de handicap aux fonctions d'éducateur (initiateur et moniteur) et de dirigeant.

Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LA DESCRIPTION

La partie « description » sert à préciser les actions, et ses modalités, mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète.

Exemple de description dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « l'accueil des personnes en situation de handicap » :

- Mise à disposition d'un animateur ou d'un éducateur professionnel ou bénévole (initiateur – moniteur) lors des sorties de groupe et événement afin d'avoir un meilleur accompagnement et permettre la participation à des événements de plus grande ampleur.
- Organisation d'activités avec des personnes en situation de handicap en lien avec des structures spécialisées pour les enfants ou les adultes (IME, ITEP, ESAT, FAM etc....) (*Exemple : dans l'Essonne organisation de sortie VTT sur les bords de l'Orge, animation avec des tricycles couchés dans le cadre de la Base de Loisirs du Port aux Cerises à Draveil.*).

- Organisation d'atelier à l'apprentissage du pilotage des matériels spécifiques au PSH, à la circulation en sécurité sur la voie publique et à aider à résoudre les incidents de parcours.
- Aide aux structures qui dans le cadre d'un projet handicap pluriannuel, envoient des personnes à la formation "accueil et encadrement de personnes en situation de handicap" mise en place par la commission PSH de la fédération.

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents/Public hors club

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public atteint de pathologies/Public en situation de handicap-parasport

L'EVALUATION

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'indiquer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables.

Exemple d'indicateurs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « l'accueil des personnes en situation de handicap » :

- Nombre de participations à des activités ou des manifestations dédiées aux personnes en situation de handicap, en apprécier l'évolution.
- Taux de participation des personnes en situation de handicap aux événements de la fédération, en apprécier l'évolution.
- Nombre de personnes formées à l'accueil de personnes en situation de handicap, en apprécier l'évolution.

Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

**OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Le développement de la pratique
DISPOSITIF : L'accueil des nouveaux licenciés**

LES ACTIONS POSSIBLES

	Clubs	CoDep	CoReg
Action pour favoriser l'accueil de nouveaux licenciés			
- Organisation d'une animation ou d'une manifestation de promotion du cyclotourisme et du vélo (1 à 2 jours)	x	x	x
Organisation de stages de Formation			
- Dirigeant		x	x
- Animateur - initiateur		x	x
- Organisation de stages de formation continue spécifique autres que ceux figurants dans les autres dispositifs		x	x

LES OBJECTIFS

La partie « objectif » vise à décrire les résultats attendus par la structure en faisant une demande de subvention auprès de la fédération.

Exemple d'objectifs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « l'accueil des nouveaux licenciés » :

- Augmenter le nombre de licenciés en 2023 par rapport 2022.
- Promouvoir les activités de la fédération auprès de tous les publics et inciter à la pratique.
- Développer les stages animateur, initiateur et moniteur pour un accueil de qualité au sein des clubs et pouvoir mieux former et accompagner les licenciés.
- Permettre au grand public de découvrir le cyclotourisme et le vélo comme mode de pratique accessible.
- Accueillir les débutants et les non-licenciés et proposer des activités de découverte (cyclo-découvertes, sorties d'initiation etc.). Utilisation des 3 sorties gratuites et de la convention pré-accueil.
- Organisation d'un week-end d'intégration et de cohésion pour les nouveaux licenciés de l'année en cours.

Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LA DESCRIPTION

La partie « description » sert à préciser les actions, et ses modalités, mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète.

Exemple de description dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « l'accueil des nouveaux licenciés » :

- Mise en place de sessions de formations dans le respect du référentiel de formation actualisé au 1 février 2023, afin de :

- Former les animateurs et les initiateurs fédéraux à l'accueil et l'encadrement des nouveaux licenciés aux seins des clubs.
- Former les dirigeants pour assurer la continuité des activités des structures.
- De renforcer les compétences des éducateurs par des stages spécifiques.
- Organisation de la "Fête du Vélo-Mai à Vélo" et "Vivons-Vélo", manifestations gratuites, sous forme de cyclo découverte dans le but d'attirer des nouveaux licenciés.
- Mise à disposition de casques et de vélos sous forme de prêt pour les personnes souhaitant s'essayer à la pratique du cyclotourisme avant de s'inscrire au club.

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'indiquer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables.

Exemple d'indicateurs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « l'accueil des nouveaux licenciés » :

- Nombre d'évènements organisés visant à accueillir des nouveaux licenciés.
- Nombres :
 - De nouveaux licenciés au sein du club/comité départemental/comité régional suite à l'action mise en place.
 - D'animateurs formés pour mieux accueillir les nouveaux licenciés, au cours de l'année.
 - D'initiateurs formés pour mieux encadrés les nouveaux licenciés, au cours de l'année.
 - De dirigeants formés pour assurer la continuité de la structure.
 - De personnes ayant suivi des stages spécifiques liés au projet de la structure
- Evolution du nombre de licenciés.

Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Le développement de la pratique
DISPOSITIF : Développement des espaces de pratique et itinéraires

LES ACTIONS POSSIBLES

	Clubs	CoDep	CoReg
Création d'itinéraires identifiés dans « véloenfrance »			
- <i>Accompagnement et suivi des labels</i>	x	x	x
- <i>Valorisation des itinéraires FFVélo</i>	x	x	x
- <i>Organisation du stage de formation spécifique « conception d'un itinéraire et balisage »</i>		x	x

LES OBJECTIFS

La partie « objectif » vise à décrire les résultats attendus par la structure en faisant une demande de subvention auprès de la fédération.

Exemple d'objectifs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le développement des espaces de pratique et itinéraires » :

- Développer et structurer l'activité du VTT sur le territoire.
- Développer l'attractivité des bases VTT.
- Former des référents techniques spécialisés dans le balisage et la mise en place d'itinéraire.
- Développement du label Territoire Vélo.
- Valorisation du territoire par la création d'itinéraires route/VTT/Gravel.
- Rendre accessible la pratique du cyclotourisme pour tous par des parcours adaptés route/VTT/Gravel.

Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LA DESCRIPTION

La partie « description » sert à préciser les actions, et ses modalités, mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète.

Exemple de descriptions dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le développement des espaces de pratique et itinéraires » :

- Création de nouveaux circuits qui seront intégrés sur le site fédéral « véloenfrance » et édités pour être distribués lors de nos différents évènements (AG, randonnées de clubs, tenues de stand promotionnel de nos activités) afin de répondre à la demande de circuits sur le département.
- Promotion et organisation de randonnées ouvertes aux licenciés de la fédération et non licenciés afin de faire découvrir les itinéraires permanents et labélisés FF Vélo. Faire une communication via notre site internet et nos réseaux sociaux et par la distribution de flyer.
- Création d'une base de VTT sur une commune/agglomération avec des circuits de tous niveaux.
- Création de grands itinéraires touristiques (Label fédéral GIT).
- Création d'une randonnée permanente identifiée au sein de « véloenfrance ».
- Participer activement à la démarche de labellisation d'un "territoire vélo" (naissance, développement et suivi du projet).

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'indiquer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et des objectifs. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables.

Exemple d'indicateurs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le développement des espaces de pratique et itinéraires » :

- Augmentation du nombre de circuits mis en place et/ou du kilométrage.
- Fréquentation des circuits, en évaluer la progression.
- Augmentation du nombre de personnes formées à la conception d'itinéraire et balisage.
- Nombre de bases VTT sur le territoire (département/région).
- Nombres de territoires vélo (département/région).
- Nombre de labels « GIT ».

Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Le développement de la pratique
DISPOSITIF : Le programme Savoir Rouler A Vélo

LES ACTIONS POSSIBLES

	Clubs	CoDep	CoReg
Déploiement du programme « Savoir Rouler A Vélo »			
- <i>Fonctionnement et gestion du SRAV</i>	x	x	
- <i>Organisation du stage de formation spécifique « Savoir rouler à vélo »</i>		x	x

LES OBJECTIFS

La partie « objectif » vise à décrire les résultats attendus par la structure en faisant une demande de subvention auprès de la fédération.

L'objectif du programme Savoir Rouler A Vélo est de faire que les enfants puissent acquérir les premiers apprentissages du vélo dans le cadre de la mobilité.

Pour la structure qui met en place le programme SRAV, voici des exemple d'objectifs dans le cadre « le programme Savoir Rouler A Vélo » :

- Organiser les différents blocs (1-2-3) du SRAV et délivrer les attestations aux enfants dans le cadre :
 - o Scolaire
 - o Périscolaire (centre de loisirs)
 - o Du club, pour les jeunes du club et les non licenciés intéressés
- Acheter du matériel technique et pédagogique pour mettre en place le SRAV.
- Communication sur l(es) action(s) mise(s) en place dans le cadre du SRAV.
- Former des intervenants SRAV pour les comités régionaux.

Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LA DESCRIPTION

La partie « description » sert à préciser les actions, et ses modalités, mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète.

Exemple de description dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le programme Savoir Rouler A Vélo » :

- Intervention du club à compter du XX/XX/2023 jusqu'au XX/XX/2023 dans les classes de grandes sections/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 pour un volume horaire de XXh par enfant.
- Modalités d'organisation des blocs SRAV dans le temps, dans une école primaire, un centre de loisirs ou au club (*mettre le calendrier des interventions*).
- Matériel technique (vélo, casques et outillage) et pédagogique utilisé.
- Formation prévisionnel de XX jeunes.
- Mobilisation de XX encadrant hors enseignant.

- Mise en place de la formation SRAV, fiche 10 du référentiel de formation : *décrire les modalités de mise en place*

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents/Public hors club

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Mineurs

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'indiquer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Pour le programme Savoir Rouler A Vélo, ces indicateurs sont directement consultables par l'Agence Nationale du Sport, la Direction Technique Nationale et le Ministère en charge des sports. Ils doivent être mesurables réalisables.

Exemple d'indicateurs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le programme Savoir Rouler A Vélo » :

- Nombre d'intervenants de la structure déclarés sur le site du SRAV.
- Nombre de sessions SRAV déclarées sur le site SRAV et organisées.
- Nombre d'enfants prévisionnel à former déclarés sur le site SRAV.
- Nombre d'attestations délivrées par le site SRAV.
- Nombre d'animateurs et d'éducateurs formés au SRAV mis en place par la fédération.

Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

**OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Promotion du sport santé
DISPOSITIF : Le vélo et la santé**

LES ACTIONS POSSIBLES

	Clubs	CoDep	CoReg
Education à la santé par le vélo			
- Animation spécifique aux bienfaits du vélo	x	x	
- Organisation du stage de formation spécifique « vélo santé bien-être »		x	x
Vélo sur ordonnance			
- Structuration de l'accueil de pratiquants sur ordonnance	x	x	
- Structuration régionale du réseau sport santé FFVélo			x

LES OBJECTIFS

La partie « objectif » vise à décrire les résultats attendus par la structure en faisant une demande de subvention auprès de la fédération.

Exemple d'objectifs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le vélo et la santé » :

- Organiser, en collaboration avec un établissement de santé (CHU, maison de santé, EHPAD, etc.) une activité physique autour du vélo.
- Développer le sport santé bien-être pour tous les publics, dont les enfants trop sédentaires.
- Développer le sport sur ordonnance pour des patients souffrant de certaines pathologies.
- Développer l'information sur les bienfaits du vélo grâce à une pratique adaptée et régulière.
- Développer un réseau régional ou départemental d'accompagnement du vélo sur ordonnance.

Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LA DESCRIPTION

La partie « description » sert à préciser les actions, et ses modalités, mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète.

Exemple de description dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le vélo et la santé » :

- Proposer une activité physique régulière une fois par semaine par une sortie d'une demi-journée, adaptée aux différents publics en dehors d'une prescription. Prévoir une progression, un calendrier et un encadrement.
- Développer le vélo et la santé en proposant des sorties régulières pouvant s'adapter à tous les participants, avec apprentissage des notions de gestion des efforts. Proposer en parallèle, du renforcement musculaire par de la préparation physique généralisée, encadré par une personne formée à cet effet.
- Faciliter la pratique régulière ou la reprise de celle-ci chez les personnes en difficultés ou fragilisées par une pathologie et faisant l'objet d'une prescription médicale. Adaptation de l'accompagnement par une personne formées "Moniteur Vélo santé FF vélo" pour permettre une pratique adaptée aux

capacités physiques de chacun. *Préciser les modalités d'accueil et de prise en charge des personnes ainsi que le réseau de personnes mobilisé (maison de santé, éducateur APA, médecin etc.).*

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'indiquer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables.

Exemple d'indicateurs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « le vélo et la santé » :

- Mise en place d'évènements spécifiques « le vélo et les bienfaits sur la santé ».
- Nombre de manifestations dédiées au vélo et à la santé sur le territoire
- Nombre de participants aux évènements.
- Nombre de participations au stage de formation « vélo-santé bien être »
- Nombre de stages vélo santé bien-être organisés

Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Développement de l'éthique et de la citoyenneté
DISPOSITIF : La sécurité à vélo

LES ACTIONS POSSIBLES

	Clubs	CoDep	CoReg
Informier et sensibilisation sur la sécurité			
- <i>Journée d'information pour les clubs à la sécurité et au partage de la route</i>		x	x
- <i>Action de sensibilisation des licenciés : les bons comportements</i>	x	x	x

LES OBJECTIFS

La partie « objectif » vise à décrire les résultats attendus par la structure en faisant une demande de subvention auprès de la fédération.

Exemple d'objectifs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « la sécurité à vélo » :

- Inciter les bons comportements à vélo pour la sécurité des cyclotouristes dans le cadre de leur pratique.
- Informer, sensibiliser et former pour réduire le nombre d'accidents à vélo et promouvoir le partage des espaces.
- Animer des ateliers thématiques sur la sécurité à vélo et les dangers potentiels sur la route, les chemins, et les sentiers.

Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LA DESCRIPTION

La partie « description » sert à préciser les actions, et ses modalités, mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète.

Exemple de description dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « la sécurité à vélo » :

- Informer les pratiquant sur la sécurité à vélo avec l'organisation d'une journée d'information pour les clubs à la sécurité et au partage de la route. Une réunion des responsables sécurité et des dirigeants clubs sur la sensibilisation à la sécurité sera aussi organisée et un flyer sur la sécurité et rappel des règles essentielles du code de la route sera également créé.
- Mise en place stages aisances à vélo au sein des clubs, organisation de réunions d'information autour des questions de sécurité dans les déplacements avec les délégués sécurités des clubs et les dirigeants et distribution de kits d'information autour de la sécurité.
- Organisation d'ateliers thématiques lors de sorties ou d'événements, proposer du matériel de visibilité aux adhérents et réaliser des actions de sensibilisation à destination du grand public.

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Bénévoles/Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'indiquer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables.

Exemple d'indicateurs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « la sécurité à vélo » :

- Nombre de journées d'information autour de la sécurité à vélo.
- Nombre de manifestations dédiées à la sécurité à vélo
- Nombre de participants aux événements autour de la sécurité à vélo.
- Baisse du nombre d'accidents chez les licenciés.
- Nombre de personnes formées à la sécurité à vélo

Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Développement de l'éthique et de la citoyenneté
DISPOSITIF : Lutter contre les comportements discriminatoires et violent dans le sport

LES ACTIONS POSSIBLES

	Clubs	CoDep	CoReg
Actions de prévention contre les discriminations et les violences sexuelles			
- <i>Information et sensibilisation des licenciés</i>		x	x

LES OBJECTIFS

La partie « objectif » vise à décrire les résultats attendus par la structure en faisant une demande de subvention auprès de la fédération.

Exemple d'objectifs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « la lutte contre les comportements discriminatoires et violent dans le sport » :

- Apporter les connaissances et les règles de comportement pour lutter contre les discriminations et la violence dans le sport.
- Sensibiliser les jeunes licenciés face aux discriminations et violences de toutes sortes dans le sport.
- Former les éducateurs à réagir face à des cas de discrimination ou de violence.

Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LA DESCRIPTION

La partie « description » sert à préciser les actions, et ses modalités, mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète.

Exemple de description dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « la lutte contre les comportements discriminatoires et violent dans le sport » :

- Organisation de sessions d'informations (webinaire et/ou présentiel) lors des sessions de formation des éducateurs et à l'occasion des rencontres avec les responsables des Ecoles Françaises de Vélo.
- Réalisation d'atelier de mise en situation face à des comportements discriminatoires et/ou violents afin d'apprendre comment réagir.
- Mise en place de formations à destination des éducateurs.

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'indiquer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables.

Exemple d'indicateurs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « la lutte contre les comportements discriminatoires et violent dans le sport » :

- Nombre d'évènements consacrés à la lutte contre les violences et les discriminations dans le sport
- Nombre de sessions de sensibilisation et de formations des encadrants (animateurs – éducateurs – adultes accompagnateurs) à réagir face à une situation de discrimination et/ou violence.
- Nombre de dirigeants formés à réagir face à des comportements violents ou discriminants
- Nombre de licenciés sensibilisés à la problématique des discriminations et violences dans le sport.

Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Développement de l'éthique et de la citoyenneté
DISPOSITIF : Comportements écoresponsables

LES ACTIONS POSSIBLES

	Clubs	CoDep	CoReg
Actions pour développer des comportements en faveur du développement durable			
- <i>Mise en place d'actions pour favoriser l'éco-responsabilité des organisations</i>	x	x	x
- <i>Organisation du stage de formation spécifique « environnement et développement durable »</i>		x	x

LES OBJECTIFS

La partie « objectif » vise à décrire les résultats attendus par la structure en faisant une demande de subvention auprès de la fédération.

Exemple d'objectifs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « comportement écoresponsables » :

- Accompagner les comportements éco responsables dans l'organisation de la randonnée VTT.
- Avoir une démarche plus écoresponsable dans l'organisation d'un évènement.
- Continuer de développer le caractère écoresponsable des sorties.

Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LA DESCRIPTION

La partie « description » sert à préciser les actions, et ses modalités, mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète.

Exemple de description dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « comportement écoresponsables » :

- Achat de matériel recyclable et réutilisable de type gobelet pliable.
- Achat et utilisation de matériel en faveur de l'éco-responsabilité et utilisable lors de manifestations : éco-cups, balisage réutilisable, rubalise biodégradable, bac de tri pour les points de ravitaillements, circuits courts pour la fourniture des ravitaillements.
- Mise en place d'espaces de transmission des savoirs entre le moniteur, les adhérents et les nouveaux adhérents afin que la pratique se déroule dans un cadre respectant l'environnement.
- Organisation d'un séjour écoresponsable de 2 jours, avec des randonnées à la journée. Des actions de sensibilisation à l'environnement ainsi qu'à la sécurité lors des déplacements en vélo en groupe seront effectuées. Des communications via différents canaux comme le site internet ou les réseaux sociaux sont également prévues.
- Mise en place d'une formation environnement et développement durable pour les organisateurs de manifestations.

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'indiquer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables.

Exemple d'indicateurs dans le cadre de projets s'inscrivant dans le dispositif « comportements écoresponsables » :

- Nombre de sessions d'informations sur les comportements écoresponsables organisées.
- Nombre de personnes sensibilisées aux comportements en faveur du développement durable.
- Nombre de personnes ayant suivies la formation fédérale sur le développement durable.

Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.